



LE MONDE  
D'APRES

[construisonslapres@gmail.com](mailto:construisonslapres@gmail.com)

Le 5 octobre 2023

## LETTRE OUVERTE

Dinan  
diver'Citè

[dinandivercite@gozmail.bzh](mailto:dinandivercite@gozmail.bzh)

**La coordination Le Monde d'Après\***

**Le collectif Dinan diver'Citè**

**A**

**M. LURTON président du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Saint-Malo**

**M. LECHIEN président du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Dinan**

**M. CUESTA directeur du Groupement Hospitalier de Territoire**

### HOPITAL TERRITORIAL

#### **L'ACCES AUX SOINS EST L'AFFAIRE DE TOU.TES. L'INFORMATION ET LE DEBAT AUTOUR DU PROJET SONT UNE DES CONDITIONS DE SA REALISATION**

L'implantation de l'hôpital territorial et son plateau technique sur la zone d'aménagement concerté (ZAC) Atalante a donc été arrêtée en juillet dernier, le Conseil communautaire de Saint-Malo Agglomération ayant approuvé la cession au Groupement Hospitalier Rance Emeraude de 11,3 ha de terrain de cette ZAC.

Nous ne reviendrons pas sur les singulières modalités qui ont présidé à ce choix duquel les élu.es de Dinan-Agglomération ont été tenus à l'écart ! Pas un bon signal de démocratie sanitaire pour la suite de ce « grand projet ».

Or justement, depuis le début juillet, aucune communication officielle n'a tenu informé le public tant sur le passage du projet devant le Conseil National de l'Investissement Hospitalier (CNIS), annoncé comme la prochaine et importante étape de l'opération, que sur les conditions de la fusion juridique des 3 hôpitaux (Saint-Malo, Dinan, Cancale). Sur ces deux points, comme sur d'autres (répartition des activités sur les différents sites, capacités d'accueil et d'hospitalisation, effectifs en personnel, modalités de financement, lien et coordination avec la médecine de ville...) les usagers et citoyen.nes ont le droit d'être informés et associés à un projet aussi important pour l'avenir sanitaire du territoire.

Ainsi, à force de pratiquer le secret et l'élaboration en comité restreint, vous prenez le risque de décrédibiliser ce projet de structuration pour les cinquante prochaines années et de générer de nouvelles oppositions. N'est ce pas ce qui est arrivé au projet de l'hôpital Grand Paris-Nord, dont la déclaration d'utilité publique a été récemment annulée par le tribunal administratif au motif principal que ce projet prévoit un nombre de lits insuffisant mais également après avoir considéré que le manque de débat public était un vice de procédure ?

*\*Attac Pays malouin – Jersey ; FSU Ille et Vilaine ; La France Insoumise du Pays malouin ; Ligue des droits de l'homme Saint-Malo et Pays malouin ; NPA ; Osons ! Solidaires 35 Pays de Saint-Malo ; UDB*